



Droits sur la pension de reversion après modification du contrat

Par **Ulysse**, le **10/01/2008** à **18:40**

Bjr, rn rn La question porte sur les modalités de l'ouverture des droits à la pension de reversion. rn Les deux époux initialement mariés sous le régime de la communauté des biens qui font modifier ce dernier en séparation des biens, le survivant peut-il prétendre à percevoir la pension de reversion au décès du titulaire de la pension de retraite? rn Et dans quelles mesures conserve-t-il des droits sur les biens du défunt venant d'un héritage direct, peut-il avoir la jouissance de ces biens? rn Le notaire restant très approximatif sur ce sujet, et quels sont les droits de succession pour les descendants, et leurs droits?